

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1771

présenté par  
Mme Panosyan-Bouvet

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 10, après le mot :

« familiale »,

insérer les mots :

« , notamment de proche aidant, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 2 définit les éléments qui doivent être pris en compte dans l'élaboration du contrat d'engagement du demandeur d'emploi. Être proche aidant peut parfois devenir une activité à part entière.

Cet amendement vise ainsi à ce que le rôle de proche aidant soit pris en considération dans la définition du contrat d'engagement du demandeur d'emploi.